

Sujet : TOCHE Roland demande : Enquête publique - Carqueiranne Pradonne

Date : Sun, 28 Jul 2019 18:25:26 +0200

De : Roland TOCHE

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'examen du projet de concession de la plage du Pradon appelle de ma part les observations suivantes :

d'après les indications du formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 "le projet est le renouvellement d'une concession de plage naturelle...aucun nouvel aménagement... ne sont envisagés. Il s'agit seulement de poursuivre la gestion courante de la concession"

Or il s'avère que le projet fait apparaître (pièce 2.3 plan projet concession pradon) 2 lots matelas sur le sable qui ne correspondent pas à la situation actuelle : concernant le lot 1, le plan montre clairement une emprise nouvelle par rapport à la situation présente. Cette extension pourrait améliorer ce coin de la plage aujourd'hui un peu délaissé mais réduirait la partie librement accessible au public sur une plage parfois sur-fréquentée.

Concernant le lot 2, l'installation actuelle est constituée d'aménagements sur platelage bois sur la quasi totalité de la surface qu'il est envisagé de concéder. Si le projet était validé en l'état, une partie de ces aménagement devrait donc être remplacée par des matelas sur le sable. Actuellement, la zone matelas-parasols se situe sur un terrain privé, donc en dehors du périmètre du projet, mais en continuité avec la plage. Cette zone permet manifestement à l'exploitant de l'hôtel Brise Marine de satisfaire les besoins des clients. En effet cette zone n'est quasiment jamais occupée à 100%, même au plus fort de l'activité estivale. Une extension ne se justifie donc pas.

j'appelle votre attention sur le fait que la zone matelas-parasols du lot 2 telle que projetée vient se caler au droit des escaliers situés à l'Est de la plage. Ces escaliers sont le débouché logique du cheminement en provenance de Peno, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite qui peuvent avoir des difficultés pour passer par les rochers.

La présence de matelas-parasols à cet endroit précis ne manquerait pas de créer des conflits entre les différents usagers de la plage.

Il est donc indispensable de laisser une large bande de sable libre de circulation, en reculant au maximum l'emprise sur la plage.

J'ajoute que, bien qu'en dehors de la concession, il serait bon de préciser le statut juridique du muret en limite de la zone, à l'Est au débouché des escaliers et au Nord Est (limite plage publique) afin d'éviter tout conflit d'usage.

Enfin, en tant qu'usager de cette plage familiale et observateur des comportements actuels, j'invite Monsieur le Maire de Carqueiranne à prendre toutes dispositions pour rendre cette page "sans tabac"

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces observations.

Respectueusement,

Roland TOCHE

Profil : particulier Nom : TOCHE Prénom : Roland